

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 4 (1912)
Heft: 8

Rubrik: Mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les comités nationaux et locaux de propagande, on devra également réserver des sièges à des représentants de la ligue sociale des acheteurs. Les comités de propagande et les différentes sections de la ligue des acheteurs devront toujours rester en relations ensemble, de sorte que chaque section de la ligue des acheteurs soit toujours au courant des événements et afin de pouvoir répandre la réforme législative dans la presse à sa disposition.

Des expositions ambulantes du travail à domicile devront être organisées dans chaque pays. Dans ce but, la commission de propagande devra établir certaines règles indiquant entre autres exactement les noms ou titres de chaque objet exposé.

L'organisation des consommateurs et surtout les ligues des acheteurs devront porter la question de la protection des travailleurs à domicile à l'ordre du jour de leurs congrès respectifs. A cette occasion, on devra surtout discuter des moyens à la portée des acheteurs pour collaborer à la lutte contre l'exploitation des travailleurs à domicile.

2° *Législation.* Le congrès désire que la législation admette la collaboration des sociétés compétentes, particulièrement des ligues sociales des acheteurs, à l'exécution des lois protectrices. Cela pourrait se faire en accordant à ces sociétés le droit de recourir aux autorités compétentes contre les violations de la loi ou contre la violation des tarifs normaux.

Ces propositions ont également été approuvées par le congrès.

Les discussions de la section chargée d'étudier la *législation sur le travail à domicile* ont manqué de préparation et de clarté. D'abord, il n'y avait pas de résolution faisant ressortir les revendications principales à présenter à la législation.

Sans que les congressistes aient été suffisamment introduits dans la matière, on commença par discuter un paragraphe après l'autre d'un projet de loi élaboré par la section belge. Sans doute, dans ses tendances générales, on ne peut qu'approuver ce projet de loi. Cependant, la discussion démontra que ce projet présente de nombreuses lacunes qui restent à combler.

Finalement, on s'est mis d'accord pour accepter les dispositions fondamentales de ce projet comme base ou comme modèle pour les dispositions légales à solliciter dans les différents pays. Comme principaux points à ce sujet, nous citerons les suivants :

Etablissement de registres et contrôle des registres pour tous les ouvriers à domicile et pour les intermédiaires, prescription de listes et de carnets de paye indiquant exactement le salaire de l'ouvrier à domicile. Nomination de commissions de salaire (office concordataire obligatoire) munies de larges compétences au sujet de l'établissement et du contrôle des salaires.

Cette dernière revendication, qui est une des plus importantes pour ce qui concerne le travail à domicile, fut approuvée vivement par l'écrasante majorité du congrès.

Voilà le rapport succinct de cet intéressant congrès. Dans un des prochains numéros de la *Revue*, nous nous permettrons d'exprimer notre avis sur la valeur et la portée réelle des débats et des décisions de ces congrès internationaux.



Mouvement syndical international.

France.

Le congrès de la Confédération générale du travail.

Tous les deux ans se réunissent les délégués des syndicats affiliés à la C. G. T. de France. Le plus récent congrès a eu lieu, du 16 au 21 septembre, au Havre, le

plus important port de France à l'entrée du Canal de la Manche. Comme toujours, les débats n'ont pas manqué d'une certaine vivacité et par moment le bruit remplaçait les raisons. Cependant, il est reconnu que le congrès du Havre se distingue assez avantageusement des congrès précédents de la C. G. T. par la besogne utile qui y fut accomplie. Avant d'entrer dans plus de détails, il nous paraît important de signaler que, d'après le rapport du comité confédéral, les fédérations affiliées à la C. G. T. compte actuellement 450,000 membres, ce qui représente une augmentation de 50,000 membres sur le rapport précédent.

Par contre, la situation financière de la C. G. T. ne paraît pas s'être beaucoup améliorée. Les camarades *Yvetot* et *Mark* ont constaté que de nombreuses fédérations restaient en retard dans le paiement de leurs cotisations à la C. G. T. Les unes parce qu'elles se trouvaient elles-mêmes dans la dèche, les autres parce qu'elles n'étaient pas d'accord avec la tactique de la C. G. T. D'autre part, les unions syndicales et les bourses de travail souffrent encore du subventionnisme, ce qui les empêche d'habituer leurs membres à verser de fortes cotisations. Voilà quant au rapport de gestion qui a occupé le congrès pendant plusieurs séances.

Quant aux travaux du congrès, voici ce qu'en dit notre ami, le Dr. Ch. Rappoport, dans le *Socialisme*.

On aurait dit que le mot d'ordre du congrès du Havre était : « Pas de bêtises ! Soyons sérieux ! » On a débuté par écouter avec déférence la leçon involontaire des camarades « étrangers », Sassenbach et Bergmans qui, sans le faire exprès, disaient : « Voyez, nous marchons la main dans la main avec le parti socialiste. Ceci ne nous a pas affaiblis ou diminués, mais, au contraire, rendus plus vigoureux et fait remporter victoire sur victoire ». On a même applaudi à ces paroles de bon sens. Le congrès commença bien.

Et il continua de même. Les syndicalistes révolutionnaires se sont désolidarisés d'avec leurs camarades de la Fédération des transports par voie ferrée en prenant parti pour le syndicat national dirigé par de soi-disant réformistes. De cœur et d'esprit avec les leaders révolutionnaires de la fédération, ils ont été obligés d'agir selon les intérêts vitaux de tout organisme syndical, respectueux de ses statuts et répudiant toute scission, tout éparpillement des forces syndicales. La C. G. T. a beau se déclarer, par la bouche de Griffuelhes, « illégale », elle veut avant tout vivre. Et pour vivre, il faut qu'elle respecte la *légalité syndicale*.

J'ai admiré le tact et l'habileté avec lesquels on accorda de toutes parts une amnistie tacite aux camarades de la Fédération pour les fautes passées. Et on a bien fait. Un débat pénible fut ainsi écarté. La classe ouvrière pardonne facilement à ceux qui pèchent par excès de zèle croyant aller plus vite en sautant *directement* du sixième étage sur le trottoir pour éviter le détour de l'escalier : le saut en l'air est évidemment une *action* plus *directe* que la marche trop lente par un escalier souvent tortueux. Il ne faut pourtant pas recommencer souvent cette expérience si l'on ne tient pas à remplacer ses jambes par des béquilles ou, pour parler sans métaphores, si l'on ne veut pas voir tomber les effectifs syndicaux, de quatre vingt mille membres avant la grève, à vingt mille après une grève précipitée. On ne se bat pas seulement pour l'honneur, mais aussi pour la victoire.

Depuis, la sagesse révolutionnaire s'est installée en maîtresse à la salle Franklin, où siégeait le congrès. On a bien discuté l'antimilitarisme qu'on aurait mieux fait d'abandonner au parti socialiste, mais on a soigneusement évité, sur l'invitation de Péricat, peu suspect de modérantisme, toute manifestation dite de réunion publique. Avec l'esprit de concision et de netteté qui le caractérise,

Merrheim répudia la tactique de la désertion sans adopter pour cela la chimère — sinon pis — du militarisme révolutionnaire, cette *nouvelle* erreur pédagogique.

On se rappelle avec quel dédain les théoriciens du syndicalisme révolutionnaire avaient l'habitude de traiter les hautes cotisations. Au Havre, la C. G. T. a adopté, sans débat, l'augmentation de la cotisation confédérale (10 francs pour mille membres cotisants au lieu de 6 francs). L'argent a du bon. Il permet le fonctionnement normal des services syndicaux, sans parler des munitions nécessaires pour les grèves, générales ou non. Un syndicat ou une bourse de travail aux poches vides est condamné à la mendicité subventionniste dont personne à la C. G. T. ne veut plus entendre parler.

La même méthode fut appliquée au Havre pour la réduction des heures de travail. Aucun délégué ne s'est souvenu de la résolution du congrès de Bourges de conquérir par l'action directe la journée de huit heures ni des attaques contre le Livre, décidé à commencer par la conquête de la journée de neuf heures. Et — ô ironie du temps, qui est le meilleur médecin contre les illusions — c'est un représentant du même Livre qui rapporta, aux applaudissements de la salle, la question de la réduction des heures de travail!

Tels sont les faits. Et nous en passons.

Les réformistes paraissent donc avoir raison de dire: laissons la vie accomplir son œuvre. La C. G. T. est en marche vers les méthodes syndicales ordinaires adoptées par le prolétariat international qui, ayant en face de lui le même ennemi, le capitalisme, international lui aussi, est obligé d'employer partout les mêmes armes, sans aucune prétention « d'originalité ».

Mais les réformistes, ces empiriques à courte vue, oublient que les leçons de la vie coûtent terriblement cher. Pour que la C. G. T. soit arrivée où elle en est aujourd'hui, il a fallu qu'elle en passât par des défaites retentissantes sur lesquelles nous nous garderons bien d'insister et qui l'ont affaiblie considérablement.

Oui, la vie corrige tout, rectifie notre tir, pour employer le terme à la mode. Mais est-ce que notre action, notre bon sens, notre propagande, nos théories ne font pas partie de la vie? Est-ce que la déraison seule a droit à la parole? Nous *volons* le prolétariat, nous le trompons si nous ne savons pas risquer une impopularité éphémère et toute provisoire en lui disant ce que nous croyons être la vérité. Que les démagogues, les mauvais bergers, hurlent avec les loups: les militants n'ont pas le droit de ruser avec le prolétariat. La diplomatie dans ce cas s'appelle lâcheté.

Puis, l'histoire est là pour nous montrer le chemin. Pas un pays où le mouvement syndical et même socialiste n'ait passé par une période chaotique où l'anarchie tenait le haut du pavé — du pavé de l'ours. C'était la période de l'enfance. *Partout* on en est sorti non sans luttes douloureuses. Car il est douloureux de combattre des hommes pour la plupart sincères et souvent dévoués jusqu'au martyre. Mais le salut du prolétariat avant tout!

D'ailleurs, les réformistes du parti se sentent peu qualifiés pour combattre les « révolutionnaires » de la C. G. T. En face d'eux, les révolutionnaires se considèrent avec raison comme d'une espèce supérieure. Car ils ont au cœur la haine révolutionnaire du régime capitaliste, la foi et la flamme. Et comme disait justement Griffuelhes, retourner au réformisme tout court, ce serait déchoir, rétrograder. Et il ne faut jamais prêcher la réaction.

Telle n'était pas l'idée de Victor Renard, porte-parole des véritables révolutionnaires du parti. Il déclara dans sa seconde intervention ne pas combattre l'enthousiasme révolutionnaire de la C. G. T. Puis il expliqua qu'« au

point culminant », à la limite de l'évolution de la C. G. T., elle devient une arme toute puissante de la R. S., que je continue à préférer à la R. P. Mais en attendant... on vit de bonne soupe, et non de beau langage.

Que les syndicalistes soient *individuellement* des révolutionnaires ardents, nous n'y voyons aucun mal. Au contraire. Leur esprit révolutionnaire a sauvé et sauvera toujours la C. G. T. de toute dépendance et ingérence compromettantes. Mais comme sergents recruteurs pour un organisme corporatif — qu'ils le veuillent ou non — les syndicalistes doivent agir dans le traintrain quotidien de la vie, comme s'ils ne l'étaient pas. *Etre*, mais ne pas *paraître* révolutionnaire, est la meilleure tactique syndicale. La preuve en est qu'elle a été, cette tactique, appliquée avec succès au congrès du Havre. Et *tout le monde* s'en félicite...

Le réformisme ouvrier et syndical, le réformisme prolétarien de combat a des conséquences autrement salutaires que le réformisme bourgeois, qui vise au désarmement de la classe ouvrière, à sa domestication.

La C. G. T. n'a donc pas à rougir de son réformisme, qui est un réformisme de circonstance imposé par la loi de la division de travail. C'est aussi une loi de l'action syndicale. Que la classe ouvrière française tout entière se groupe sous le drapeau fièrement déployé de la C. G. T., et le jour de son triomphe sera plus proche qu'on ne le croit.

Grande-Bretagne.

Le congrès des Trades-Unions.

Les Trades-Unions ont tenu dernièrement leur congrès à Newport. Y assistaient 502 congressistes représentant 1,967,133 ouvriers organisés. L'esprit socialiste fait — dans ces organisations — de très grands progrès. Après toutes les épreuves qu'elles ont subies, les Trades-Unions en sont forcément arrivées à donner à leur action une orientation socialiste.

A la séance d'ouverture, notre ami William Thorns, secrétaire général des gaziers et député de South-West-Ham, a prononcé une allocution très applaudie; il a surtout insisté sur la nécessité pour le mouvement ouvrier anglais d'être sans cesse plus pénétré des méthodes du socialisme international.

Le fait saillant de la seconde journée, est sans conteste la défaite des syndicalistes antiparlementaires.

Après un débat passionné, on adopta par 1,868,000 voix contre 30,000 une résolution décidant que la classe ouvrière organisée soutiendrait de toutes ses forces le bill sur les Trades-Unions et en réclamerait au Parlement la discussion immédiate; ce projet de loi tend à détruire l'effet du jugement Osborne, lequel conteste aux syndicats le droit d'employer leurs fonds pour des fins politiques.

La plus importante discussion qui eut lieu fut celle des rapports entre l'action politique et l'action économique.

Le comité parlementaire présenta un rapport en faveur de l'action politique de la classe ouvrière. Une vive discussion s'engagea sur ce rapport, puis l'on passa au vote.

La résolution fut adoptée par 1,693,000 voix contre 48,000.

Ainsi une des plus fortes organisations syndicales du monde entier en est venue à reconnaître la nécessité pour le prolétariat organisé de lutter sur le terrain politique. C'est la plus belle réponse qui ait pu être faite aux syndicats anarchisants de chez nous et aux petits jeunes gens de bonne famille qui font du socialisme en amateurs.